



Résolution

faite lors de l'assemblée des délégués de Brigue/CH le 22 septembre 2005

La responsabilité des villes des Alpes pour l'avenir de l'espace alpin

Deux tiers de la population des Alpes vit dans des villes ou des agglomérations. Les villes des Alpes constituent le plus important moteur pour le développement économique et socio-culturel de l'espace alpin. Pourtant, bien que le rôle des villes des Alpes soit déterminant pour l'avenir de l'espace alpin, elles ne prennent pas encore suffisamment la mesure de leurs tâches et de leur responsabilité dans les discussions concernant la politique alpine, et particulièrement dans le cadre de la Convention alpine.

Dans ce contexte, la CIPRA demande aux Etats alpins, aux Bundesländer, aux Régions, aux Cantons et aux autres formes de collectivités territoriales, gouvernementales ou non de porter une plus grande attention sur le développement durable des villes des Alpes au niveau de leurs politiques, de leurs stratégies et des mesures prises.

Les efforts doivent porter de façon plus intense sur les domaines suivants :

1. Dans les programmes gouvernementaux, les déclarations gouvernementales et dans la législation sur le plan national, régional et communal, assurer que les villes des Alpes puissent prendre leurs responsabilités par rapport aux régions rurales des Alpes, particulièrement pour ce qui concerne la protection des biens naturels et paysagers de grande valeur et un développement supportable d'un point de vue environnemental et social.
2. Encourager les activités et formes anciennes et nouvelles de création de valeur à forte plus-value économique dans le respect des aspects environnementaux et en intégrant les forces de la région, en assurant une cohérence sociale et territoriale entre les centres urbains, les agglomérations et les zones rurales environnantes, par exemple en soutenant financièrement la collaboration intercommunale.
3. Aider les villes des Alpes dans leurs démarches menant à une amélioration de la qualité de vie, particulièrement par l'augmentation de l'attractivité pour les habitantes et habitants en mettant en valeur les qualités particulières de l'environnement alpin.
4. Encourager les villes des Alpes à former des réseaux régionaux, transrégionaux et alpins afin de conforter leur identité socio-culturelle et leur compétitivité socio-économique, par exemple au moyen de concours.
5. Renforcer les échanges entre villes des Alpes et agglomération extra-alpines, particulièrement dans le domaine de la nature et de l'environnement, de la population et de la culture, de la recherche et de l'innovation.

Dominik Siegrist, Président

Stefan Köhler
Président de CIPRA-Allemagne

Patrick le Vaguerèse
Président de CIPRA-France

Damiano Di Simine
Président de CIPRA-Italie

Wolfgang Nutt
Président de CIPRA-Liechtenstein

Norbert Weixlbaumer
Président de CIPRA-Autriche

Monika Suter, Christine Neff
Co-présidentes de
CIPRA-Suisse

Jernej Stritih
Président de CIPRA-Slovénie

Roman Zanon
Président de
CIPRA-Tyrol du Sud